



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Rapport annuel du délégataire pour l'exploitation du cinéma Ciné Get – année 2024

N° 017.06.2025

Rapporteur :
Marielle GARONZI

L'an deux mille vingt-cinq le douze du mois de juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 5 juin 2025.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 20
- Nombre de pouvoirs : 6
- Votants pouvoirs compris : 26

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FÉVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Robert CLÉRON,

Absents excusés

Thierry FREDE a donné procuration à Jérôme GARCIA
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Catherine FÉVRIER
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI
Bertrand JAULIN a donné procuration à Laurent HOURQUET
Caroline MASSON a donné procuration à Annie VEAUTE
Ghislaine DELPRAT, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20250612-017062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2025
Affichage : 13/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, le délégataire d'un service public doit produire chaque année un rapport sur l'exécution de son activité.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal.

Un exemplaire de ce rapport a été reçu en mairie le 13 mai 2025 et a été communiqué avec l'ordre du jour.

Conformément à l'article 6 du contrat de concession et considérant que le nombre d'entrées est supérieur à 32 000, il ne sera pas versé au titulaire de subvention pour l'année 2024.

Après présentation par madame Marielle GARONZI, le conseil municipal a pris acte du rapport d'activité de l'exploitation du cinéma municipal Ciné Get pour l'année 2024.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 12 juin 2025

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20250612-017062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2025
Affichage : 13/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation